

ANNEX 2
- CONFIDENTIAL -

Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court

Réservé à l'administration du quartier pénitentiaire
Plainte n°

08-003



Plainte de la personne détenue au chef du quartier pénitentiaire

FORMULAIRE 1.1

SECTION A – à remplir par la personne détenue (si elle refuse ou n'est pas en mesure de remplir ce formulaire, le chef du quartier pénitentiaire devrait s'en charger). Pour les plaintes déposées en vertu des normes 157-9 et 157-11 du Règlement du Greffe, un formulaire distinct est prévu.

1. Informations personnelles

Prénoms et nom: MATHIEU - NGUJOLE - CHUK.

2. Exposé de la plainte (une seule plainte par formulaire)

A l'Attention de Monsieur BACKMAN chef du quartier
pénitentiaire de la Cour Pénale Internationale.
Concerne: Plainte relative aux visites familiales intro-
duite en vertu de la norme 217 du règlement
du greffe.
Je vous souhaite de porter ma plainte
dont vous aurez le détail à l'annexe.

Signature de la
personne détenue

Date

le 31/10/2008.

Signature du chef
du quartier
pénitentiaire ou
du fonctionnaire
délégué

@ 16:50

Date

31-Oct-08

SECTION B - à remplir par le chef du quartier pénitentiaire

1. Date et heure de réception de la plainte : 	
2. Plainte traitée dans les : ☐ 7 jours calendaires ☐ 14 jours calendaires	
3. Décision : ➤ Date : ☐ La plainte était justifiée ➤ Motifs de la décision : ☐ Le problème doit être rectifié dans les 14 jours calendaires et la personne détenue en sera informée. ☐ Le problème ne pourra pas être rectifié en moins de 14 jours et, après consultation avec le Greffier, ce fait sera communiqué à la Présidence et à la personne détenue, qui seront au courant des mesures prises. ☐ La plainte n'était pas justifiée ➤ La personne détenue et son conseil seront informés par écrit du rejet de leur plainte. ➤ Motifs de la décision :	

4. Mesure prise pour rectifier le problème :

Signature

Date

SECTION C – à remplir par la personne détenue (ou à signer par le fonctionnaire présent au moment où la personne détenue est informée, si cette dernière refuse de la remplir. Dans ce cas, le fonctionnaire doit également inscrire son nom en LETTRES CAPITALES sous sa signature).

J'ai pris connaissance de la décision du chef du quartier pénitentiaire concernant ma plainte datée du _____ ainsi que des raisons qui la motivent.

Je comprends que si je ne suis pas satisfait(e) de la décision prise par le chef du quartier pénitentiaire, j'ai le droit de m'adresser au Greffier à ce sujet.

Je comprends qu'au cours de toute visite d'inspection du quartier pénitentiaire par l'autorité d'inspection indépendante, j'ai le droit d'exprimer à tout moment mes préoccupations relativement à tout problème concernant ma détention.

Signature de la
personne détenue

Date

Signature du
fonctionnaire du
quartier pénitentiaire

Date